

Les multinationales doivent être plus transparentes sur la façon dont elles protègent les droits sociaux des travailleurs

Bernard Thibault (OIT) : 4 mai 2019

<https://www.afd.fr/fr/bernard-thibault-oit-les-multinationales-doivent-etre-plus-transparentes-sur-la-facon-dont-elles-protègent-les-droits-sociaux-des-travailleurs>

À l'occasion du centenaire de l'Organisation internationale du travail et de la conférence organisée par l'AFD et l'OIT le 24 mai prochain, Bernard Thibault, ex-leader de la CGT et désormais membre du conseil d'administration de l'OIT, revient sur les progrès réalisés en cent ans sur le terrain des droits sociaux, mais aussi sur les grands chantiers restés inachevés pour garantir un emploi décent pour tous.

Qu'est-ce qu'un emploi décent ?

Bernard Thibault : Il s'agit d'abord d'assurer le respect des droits fondamentaux des travailleurs, c'est-à-dire un salaire décent, la garantie d'accéder à un système de [protection sociale](#) (78 % de la population mondiale en est privée) ainsi que le droit d'association. Ces critères peuvent paraître très larges mais, en réalité, nous en sommes très éloignés puisqu'à l'échelle mondiale 60 % des emplois se font dans l'économie informelle.

Quel est votre regard sur les progrès accomplis ces dernières décennies ?

Incontestablement, nous avons fait reculer l'extrême [pauvreté](#) ; certaines pandémies ont également été éradiquées. Mais, en même temps, le phénomène que je retiens, c'est l'extrême instabilité de la relation au travail. Le droit à l'[emploi](#) est loin d'être acquis : l'[OIT](#) estime que 190 millions d'emplois devraient être créés pour résorber le chômage mondial, sans compter les 344 millions d'emplois nécessaires d'ici à 2030 pour accompagner les évolutions démographiques...

Lire aussi : [Emplois décents et lien social : un enjeu démocratique mondial](#)

Au-delà de la quantité d'emplois, insuffisante, posons-nous également la question de leur qualité : on observe une véritable tendance à la précarisation du travail, à la multiplication des petits jobs qui déstabilise également la notion d'emploi décent, puisqu'il ne peut y avoir d'emploi décent sans une certaine sécurité.

C'est une tendance mondiale : évidemment, certaines zones du globe sont particulièrement touchées car l'emploi informel y est majoritaire (68 % en Asie-Pacifique, par exemple). Dans ces zones, il existe une précarité de fait, car il n'y a pas de codification du travail, mais même dans des pays considérés comme « développés », l'instabilité et la précarité progressent.

Dans quelle mesure le droit à un emploi décent conditionne tous les autres droits ?

Dès lors que l'emploi est une condition de la reconnaissance de la dignité du travailleur, ce que l'OIT affirme, il est étroitement lié à la citoyenneté. Il suffit d'ailleurs d'observer la géographie mondiale pour constater que les zones où la plupart des travailleurs sont dans une extrême précarité sont aussi celles où la démocratie ne progresse pas.

Le même phénomène s'observe concernant [l'égalité des sexes](#) : les zones où les femmes se voient restreindre l'accès à l'emploi recoupent celles où leurs autres libertés ne progressent pas. L'accès à un emploi décent apporte l'autonomie et la sécurité aux femmes et conditionne donc tous les autres droits. Rappelons également que l'emploi est le garant de l'accès à la protection sociale, qui est également fondamental pour la dignité des personnes.

Quel rôle peuvent jouer les entreprises, et particulièrement les multinationales, dans le renforcement des droits sociaux des travailleurs ?

Nous sommes actuellement dans une configuration où l'économie mondiale est davantage impactée par les décisions de quelques grandes multinationales que par les décisions des États ; or le droit social international repose exclusivement sur la capacité des États à le mettre en œuvre. C'est un vrai paradoxe.

Il s'agit donc de compléter l'action des États par un dispositif conçu à l'échelon international – typiquement, au sein de l'OIT – qui puisse avoir une fonction d'aide, de contrôle et de conseil à l'égard de ces entreprises. Cela serait bien plus efficace que les dispositifs actuels de responsabilité sociale des entreprises, qui reposent sur la base du volontariat !

Comment convaincre les multinationales de s'impliquer davantage dans la défense des droits sociaux ?

Il est temps que l'idée de sanction s'impose envers les multinationales qui ne respecteraient pas, tout au long de leur chaîne de valeur, [la charte de l'OIT](#). Nous avons édifié du droit sans y apposer de régime de sanctions, ce qui n'a aucun sens. Actuellement, les multinationales sont dans une position très confortable : elles participent à l'élaboration du droit international tout en n'ayant aucun compte à rendre sur sa mise en œuvre.

Il faut créer les conditions d'un environnement public les contraignant à évoluer. À partir d'autres critères que ceux qui prévalent aujourd'hui, faire en sorte que les entreprises soient transparentes sur la manière dont elles protègent les droits sociaux des travailleurs. Le combat risque d'être compliqué, la majorité des États membres de l'OIT ne sont pas prêts à l'envisager.

Avec [la loi sur le devoir de vigilance](#), votée en 2017, la France a donné l'exemple, mais cela ne suffit pas si, derrière, les autres pays ne jouent pas le jeu. D'autant que les entreprises elles-mêmes prennent peu à peu conscience de la nécessité de passer par davantage de transparence sur leurs pratiques tout au long de la chaîne de sous-traitance pour préserver leur réputation. Le retentissement mondial du drame du [Rana Plaza](#) l'a prouvé.

Nous avons créé un nombre incalculable de règles pour encadrer le commerce international mais aucune ne se fixe sur sa dimension sociale. Je pense que sous la pression du consommateur, cela peut évoluer.

Quelles seraient les solutions immédiates à mettre en œuvre ?

Si j'avais une capacité à légiférer au plan international, j'établirais un label mondial confié à l'OIT qui permettrait à tout consommateur de savoir dans quelles conditions sociales un produit a été fabriqué, élaboré, transporté et distribué. Cela permettrait aux consommateurs d'être juges du comportement des entreprises quant aux produits qui sont dans les commerces et dans la distribution.

Ensuite, la liberté d'association des travailleurs devrait être mieux garantie : beaucoup de libertés découlent de ce premier droit ; dans un pays où les travailleurs sont muselés, ils ne peuvent intervenir sur aucun sujet. Reconnaître à ceux qui travaillent le droit de s'associer pour s'exprimer collectivement conditionne beaucoup de choses.

[Lire aussi : l'Afrique du Sud à la conquête du Smic](#)

Enfin, il est impératif que les entreprises soient davantage transparentes sur la manière dont elles protègent – ou non – les droits sociaux des travailleurs, en instaurant une réglementation réellement contraignante.

Êtes-vous malgré tout optimiste ?

Je ne suis actuellement guère optimiste sur la capacité des États à envisager d'autres approches et d'autres choix, à défendre une vision du monde partagée et un avenir commun cohérent autour de la justice sociale. Sur le plan politique, la tendance est plutôt au développement d'un nationalisme étroit et dangereux... Le nombre de pays qui ne pensent qu'à leurs propres intérêts progresse ; il y a une vraie remise en cause du multilatéralisme ! Par exemple, au sein de l'OIT, depuis les dernières élections présidentielles au Brésil, la voix de ce pays – qui est un pays de poids – n'est plus du tout la même.

Mais je garde tout de même espoir car l'engagement syndical est fait d'optimisme et surtout parce que tout cela est une affaire de choix : cette situation ne tombe pas du ciel, elle est la conséquence de choix qui sont révisables.